

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024  
I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2024

Taxes	Bases d'imposition effectives de 2023 1	Taux de référence pour 2024 2a	Tx moyens pondérés des com. si fusion 3	Bases d'imposition prévisionnelles 2024 4	Produits référence (col. 4 x col. 2a ou 2b) 5	Taux votés 6	Produits attendus (col. 4 x col. 6) 7
Taxe foncière bâtie additionnelle	717 671 519	6,00		749 349 000	44 960 940	6%	44 960 940
Taxe foncière non bâtie additionnelle	3 269 640	0,000		3 444 000	0	0%	0
Taxe d'habitation additionnelle	37 389 422	7,62		30 012 000	2 286 914	7,62%	2 286 914
CFE additionnelle	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
CFE unique ou de zone	177 366 826	25,27		183 508 000	46 372 472	25,27%	46 372 472
CFE éolienne	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
Taux CFE plafonné pour 2024 (2b)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total de la fiscalité additionnelle	47 247 854		47 247 854
				Total des CFE unique, de zone et éolienne	46 372 472		46 372 472
				Total	96 620 326		96 620 326

Aide au calcul des taux additionnels par variation proportionnelle : il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas de reconduction des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes additionnelles	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales) 8	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9) 10
Taxe foncière bâtie additionnelle	Produits attendus	
Taxe foncière non bâtie additionnelle		
Taxe d'habitation additionnelle	Produits référence de la fiscalité additionnelle (sous-total col. 5) 47 247 854 =	
GFE additionnelle		
Éléments relatifs au vote du taux de CFE unique, de zone ou éolienne	Réserve de taux capitalisée utilisable en 2024 (11)	Réserve de taux utilisée pour le taux voté en 2024 (12)
CFE unique ou de zone		Fraction de taux mis en réserve sur délibération (13)
CFE éolienne	>>>	(14) Durée retenue en cas d'intégration progressive des taux

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2024, cochez la case

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2024

TVA	IFER	TASCOM	TAFNB	Alloc. compensatrices	DCRTP	FNGIR	Total
91 869 043	3 026 385	4 823 987	449 152	17 852 541	5 109 148	7 711 382	130 841 638

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2024

Produits attendus des taxes à taux voté (col. 7)	+	Ressources fiscales indépendantes des taux votés (cadre II) 130 841 638	=	Montant prévisionnel de la fiscalité directe locale pour 2024
--	---	--	---	---

À VERSAILLES

Le 15 MARS 2024

Pour la Direction des Finances publiques  
PHILIPPE DUFRESNOY

À Aubergenville  
Le 04/03/2024  
Pour le Groupe  
Philippe Papescu

À  
Le  
Pour la Préfecture,

PAPESCU

Feuillet à compléter et à retourner systématiquement à la Préfecture et au service de fiscalité directe locale accompagné d'une copie de la délibération de vote des taux.

**ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024**

**IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES**

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS DE L'IFER	
<b>Taxe foncière bâtie :</b>		<b>Taxe foncière bâtie :</b>		a. Éoliennes et hydroéoliennes	
a. Personnes de condition modeste	0	a. Par le conseil communautaire	8 339		0
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	247 491	b. Par la loi	82 778 070	b. Centrales électriques	0
c. Locaux industriels	0	<b>Taxe foncière non bâtie :</b>		c. Centrales photovoltaïques	78 363
d. Exonérations de longue durée	101 265	a. Par le conseil communautaire	0	d. Centrales hydrauliques	16 873
<b>Taxe foncière non bâtie</b>	0	b. Par la loi (terres agricoles)	355 350	e. Transformateurs électriques	1 544 941
<b>Taxe d'habitation :</b>		c. Par la loi (autres)	0	f. Stations radioélectriques	1 020 453
a. Dotation pour perte de THLV	0	<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		g. Installations gazières et autres	365 755
b. Mayotte	>>>	a. Par le conseil communautaire	60 244	<b>5. RÉFORMES FISCALES</b>	
<b>Cotisation foncière des entreprises :</b>		b. Par la loi	70 968 762	a. TVA prév. (compensation TH)	64 791 983
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	3 229	<b>3. BASES DE TAXE D'HABITATION</b>		b. TVA prév. (comp. CVAE)	27 077 060
b. Base minimum	1 657 304	a. Résidences secondaires et assimilées	30 012 000	c. DTCE (Métropole de Lyon)	>>>
c. Locaux industriels	15 834 618	b. Logements vacants soumis à la THLV	0	<b>6. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH</b>	
d. Autres allocations	8 634	c. Bases dégrévées hors locaux vacants	8 503 253	a. 75% moyenne nationale	6,61
		d. Bases dégrévées locaux vacants	0	b. Taux maximum	>>>
<b>7. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX DE COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES</b>		<b>7.3. PLAFONNEMENT DU TAUX DE CFE</b>			
<b>7.1. TAUX MAXIMUM ET TAUX MOYENS PONDÉRÉS</b>		a. Taux moyen communal de 2023 au niveau national		26,75	
		b. Taux plafond de 2024		53,50	
<b>Taux maximum :</b>		<b>7.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE</b>			
a. De droit commun	25,40	<b>Taux moyens des taxes foncières de 2023 :</b>		CFE unique/de zone	CFE éolienne
b. Dérogatoire	25,40	a. au niveau national			37,02
c. Avec rattrapage	>>>	b. au niveau de l'EPCI			38,98
d. Avec capitalisation	25,40	<b>Taux maximum de la majoration spéciale</b>		1,34	>>>
e. Avec majoration spéciale	26,74	<b>8. DIMINUTION SANS LIEN</b>			
<b>Taux moyens pondérés :</b>		<b>Année antérieure à 2024 au titre de laquelle.... :</b>			
a. 75 % de la moyenne nationale de la catégorie	22,77	a. ...la diminution sans lien a été appliquée			
b. En cas de changement de périmètre	>>>	b. ...les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés			
<b>7.2. COEFFICIENTS DE VARIATION DES TAUX MOYENS DES TAXES FONCIÈRES</b>		<b>Taux moyens de référence au niveau national :</b>		a. Taxe foncière bâtie	39,42
a. Taxe foncière bâtie	1,005303			b. Taxe foncière non bâtie	50,82
b. Taxes foncières bâtie et non bâtie	1,005554				